Écrit par DREES
Mercredi, 28 Août 2013 19:59 -

En 2008, les **chirurgiens-dentistes libéraux** en activité en Métropole ont **déclaré en moyenne**
à l'
administration fiscale 93 820 € de revenus
liés à leurs activités professionnelles. Ces revenus se répartissent en 90 520 € de revenu libéral et 3 300 € de revenu salarial.

Parmi les actes pratiqués, ce sont les prothèses dentaires qui contribuent le plus aux honoraires moyens perçus par l'ensemble des chirurgiens-dentistes. Les soins conservateurs sont leur deuxième source d'honoraires, puis les actes d'orthodontie et enfin les actes de chirurgie.

Les hommes gagnent plus que les femmes et les chirurgiens-dentistes ont des rémunérations plus élevées dans des zones où ils ne sont pas nombreux à exercer. Leur rémunération augmente avec l'âge jusqu'à atteindre un pic à 40-49 ans, puis diminue. Enfin, les chirurgiens-dentistes spécialisés en orthopédie dento-faciale, peu nombreux (5 % des dentistes), ont des revenus deux fois plus élevés que ceux des dentistes omnipraticiens.

**Référence : ** Vanessa BELLAMY et Alioune BADARA MBAYE, 2013, « Les revenus des chirurgiens-dentistes en 2008 », Études et résultats, n° 849, Drees, août.

En savoir plus